



Qu'encour mon fils pour une recidive de fumette

Par **namour160864**, le **25/06/2008** à **13:40**

mon fils c fait arreter l an dernier alors qu il conduiser apres avoir fumer retrait de permis definitif 200 euros d amendes 1 mois de prison avec sursi et 60 d heure d interet generaux.au mois d avril il a un accident de scout triple fracture du femur apres etre rentrer a l arriere d une voiture qui a piler il n avait pas fumer ce jour mais la prise de sang revele des traces d herbes il nous ont dit qu il pouvez remonter jusqu a 6 mois .il a etait convoquer au commiseriat et et convoquer au mois de novembre au tribunal que risque t il?

Par **jeetendra**, le **25/06/2008** à **20:13**

bonsoir, prenez un avocat pour la défense de votre fils, il est en état de récidive légal, donc risque une peine de prison ferme, courage à vous, cordialement